



Le 29.09.2025

diplôme national du brevet 2026

BO

Bulletin officiel n° 36 du 25 septembre 2025

Annexe I – Session normale 2026 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet

DATES	MÉTROPOLE, LA RÉUNION ET MAYOTTE (heure de Paris)	GUADELOUPE ET MARTINIQUE (heure locale)	GUYANE (heure locale)	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (heure locale)
Vendredi 26 juin Tous candidats	Français 1 ^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 9 h - 10 h 30 Français 2 ^{re} partie (rédaction) 10 h 45 - 12 h 15	Français 1 ^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 8 h - 9 h 30 Français 2 ^{re} partie (rédaction) 9 h 45 - 11 h 15	Français 1 ^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 9 h - 10 h 30 Français 2 ^{re} partie (rédaction) 10 h 45 - 12 h 15	Français 1 ^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 10 h - 11 h 30 Français 2 ^{re} partie (rédaction) 11 h 45 - 13 h 15
Lundi 29 juin Tous candidats	Histoire et géographie Enseignement moral et civique 9 h - 11 h Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie*) 13 h 30 - 14 h 30	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie*) 8 h - 9 h Histoire et géographie Enseignement moral et civique 9 h 30 - 11 h 30	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie*) 9 h - 10 h Histoire et géographie Enseignement moral et civique 10 h 30 - 12 h 30	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie*) 10 h - 11 h Histoire et géographie Enseignement moral et civique 11 h 30 - 13 h 30
Mardi 30 juin Tous candidats (sauf épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)	Mathématiques 9 h - 11 h Langue vivante étrangère 14 h - 15 h 30	Mathématiques 8 h 30 - 10 h 30 Langue vivante étrangère 13 h 30 - 15 h	Mathématiques 9 h 30 - 11 h 30 Langue vivante étrangère 14 h 30 - 16 h	Mathématiques 10 h 30 - 12 h 30 Langue vivante étrangère 15 h 30 - 17 h

*Deux disciplines sur les trois

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – education.gouv.fr

De nouvelles modalités d'attribution

- À compter de la session **2026**, le diplôme est délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20.
- Un **nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales** :
 - ÉPREUVES TERMINALES** : comptent désormais pour **60 %** de la note finale
 - CONTROLE CONTINU** : représente **40 %**
 - La **note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines** (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Depuis juin **2025**, le diplôme national du brevet est restructuré
 - des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC)
 - introduit la mention "Très bien avec félicitations du jury".

La direction